

P2P: les internautes français seront poursuivis?

25% des consommateurs français téléchargent illégalement de la musique selon une étude de Forrester. Une situation alarmante pour l'industrie du disque qui assiste impuissante à la baisse des ventes de CD dans l'hexagone (même si les profits de ces majors restent colossaux) à mesure où la pénétration du haut-débit progresse.

Que faire? Après la pédagogie sur le thème « le piratage, c'est pas bien », les maisons de disque françaises sont sur sur le point de passer à la vitesse supérieure. Et de reproduire la stratégie des majors US, à savoir poursuivre en justice les internautes pirates. Réunis lors de la manifestation « Musique et cinéma sur Internet », organisée par Vivendi, les producteurs de musique envisagent clairement des poursuites judiciaires contre les pirates les plus actifs, ceux qui mettent à disposition toute leurs collections de Mp3 présentes sur leurs disques durs. Les FAI communiqueront-elles les noms et adresses des internautes utilisateurs de Kazaa et autres eDonkey, rien n'est moins sûr. Mais les majors estiment que cette stratégie serait la seule payante...

Peur du gendarme La peur du gendarme constitue donc la solution miracle trouvée par les Majors. Une solution efficace selon Jean-René Fourtou, patron de Vivendi, qui explique aux *Echos*: « Nous voyons des signes encourageants aux Etats-Unis où les ventes hebdomadaires de CD sont en hausse tandis que la fréquentation de Kazaa (le site de P2P le plus fréquenté, NDLR) baisse ». Ce qui reste à prouver. D'autres producteurs, plus malins, estiment néanmoins que ces poursuites ne sont qu'une solution parmi d'autres. Et que le salut passera d'abord par une offre musicale étoffée, par des plateformes payantes de téléchargement innovantes et séduisantes et aussi par une baisse de prix des CD. Par ailleurs, une proposition de l'Adami (société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes) aurait peu également être discutée. Au lieu de s'en prendre directement aux internautes, l'association souhaite tout simplement légaliser la pratique du P-2-P en instaurant une licence légale. Manière de dire que combattre ce système d'échange est quasiment impossible. En contre-partie, ce sont les FAI qui seraient taxés car les fichiers transitent par leurs systèmes. Si aucun montant de cette taxe n'a été avancé, le chiffre de 1 à 2 euros prélevés sur l'abonnement mensuel est souvent avancé. Mais cette proposition a été refusée en bloc par les producteurs français